

BILLS—Suite.

BILL RELATIF AUX COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER NORD-CANADIEN ET CANADIEN-PACIFIQUE.

M. Morphy—Dépose bill (n° 6) ratifiant certaines conventions entre le Nord-Canadien d'Ontario et le Canadien-Pacifique—152.

1ère lecture—152.

2e lecture—407.

3e lecture—1705.

Sanctionné—2941.

BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER FARNHAM A GRANBY.

M. Douglas—Dépose bill (n° 7) concernant la compagnie du chemin de fer Farnham à Granby—152.

1ère lecture—152.

2e lecture—407.

3e lecture—1058.

Sanctionné—2175.

BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER NIAGARA - SAINTE-CATHERINE - TORONTO.

M. Morphy—Dépose bill (n° 8) concernant la compagnie de chemin de fer Niagara à Sainte-Catherine et à Toronto—152.

1ère lecture—152.

2e lecture—407.

En comité—2539.

M. Armstrong (Lambton-Est)—Proteste contre le bill—2539; naître un conflit entre les droits nationaux et provinciaux 2539; un grand projet de la province d'Ontario, un des plus vastes projets du monde entier dans son genre—2539; texte de la correspondance à ce sujet—2539; la législature d'Ontario est opposée à ce que le Parlement fédéral accorde un renouvellement de charte aux compagnies de tramways électriques d'intérêt local dans la province—2541; et à ce qu'on soustrait les entreprises de cette nature à la juridiction de la législature, en déclarant qu'elles sont d'intérêt général pour le pays—2541; les deux grands partis politiques qui se partagent les suffrages de la province d'Ontario approuvent la création du service hydro-électrique—2541; Parlement commettrait une grande injustice, s'il adoptait des lois qui sont de nature à mettre obstacle au développement matériel de ce service—2541; charte demandée par le Canadien-Nord, sera un obstacle au succès du service d'électricité—2541; nous avons accordé des chartes avec trop de libéralité et trop peu de réflexion—2543; en permettant la doublement des chemins de fer nous avons fait perdre au peuple des sommes énormes—2543; des experts ont estimé qu'au Manitoba ce doublement déterminé par un rayon de 10 milles entre chaque chemin de fer représente 40 p. 100 du parcours de tous les chemins de fer dans la province—2543; administration plus logique doit présider au développement des nos réseaux—2543; commission hydro-électrique de l'Ontario ne

BILLS—Suite.

BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER NIAGARA - SAINTE-CATHERINE - TORONTO—Suite.

M. Armstrong (Lambton-Est)—Suite.

vient pas demander de subvention—2545; seulement le droit de construire un chemin de fer, et elle s'oppose à l'octroi de cette charte, parce que cette ligne va être parallèle à celle qu'elle est obligée de construire, afin de réaliser son projet d'embranchements électriques—2545.

M. Sutherland—Grand principe en jeu—2564; projet de loi ne concerne que la province d'Ontario—2564; objections soulevées par les contribuables de cette province méritent d'être prises en considération—2564; le gouvernement provincial a protesté contre le renouvellement des chartes du Nord-Canadien, et sa décision a été approuvée par la législature—2564; approuvée aussi par plus de 300 municipalités—2564; commission hydro-électrique d'Ontario depuis deux ans a accompli un travail admirable—2564; a réduit de moitié le coût de l'énergie électrique—2565; maintenant le cultivateur se sert de l'électricité—2565; dans le passé les compagnies n'ont pas exercé leur influence dans l'intérêt du peuple—2567; question actuelle est exclusivement provinciale—2567; compagnie intéressée étant à la veille de la banqueroute, nous devrions hésiter avant de prolonger la durée d'une charte qui a soulevé les protestations de corps publics—2567; propose que le comité lève sa séance—2567.

M. Bennett (Simcoe-Est)—Certaines parties de la population d'Ontario redoute l'ingérence de la commission hydro-électrique—2568; à Orillia la ville fournit l'énergie à \$13 par cheval-vapeur—2568; commission hydro-électrique taxe les citoyens de Barrie, vingt milles plus loin, à \$23 par cheval-vapeur—2568; commission s'impose au peuple—2568; tâche énorme pour les provinces d'entreprendre l'établissement de chemins de fer électriques—2569; déclaration de sir Adam Beck à Stratford—2569; demandera au gouvernement fédéral une subvention de \$6,400 par mille—2569; avantageux que notre réseau transcontinental se raccorde avec un réseau américain qui achemine tous les jours vers nos chemins de fer canadiens cinquante ou soixante chargements de wagons en transit—2570; également avantageux au Nord-Canadien d'avoir aux Etats-Unis une bonne correspondance, qui nous amènerait journellement cinquante ou soixante chargements de wagons de marchandises—2570; ville de Sainte-Catherine demande l'adoption du bill—2571; on ne peut refuser à cette ville la construction du chemin de fer parce que sir Adam Beck, la commission hydro-électrique et la ville de Toronto sont hostiles à ce projet—2571; l'avantage d'avoir un chemin de fer transcontinental ayant son terminus sur la baie Georgienne—2572.

M. l'Orateur—Débat ne peut pas être poursuivi avant que la motion de M. Sutherland (que la séance soit levée), n'ait reçu une solution—2572; motion invitant